

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Amélia Pépin

<https://www.cadre21.org/membres/09546f614a91d33f3acb85ab>

Date d'obtention : 2024-06-12 20:31:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'objectif de cette méthode est de préserver l'intégrité physique et psychologique de la victime ainsi que celles des autres jeunes et la méthode d'intervention sert à outiller les intervenants afin d'être en mesure d'agir rapidement et efficacement dans une situation de sextage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre de pouvoir mieux aider les jeunes, de poser les bonnes questions lorsque je vais me retrouver devant le protocole SEXTO. Je vais pouvoir agir plus rapidement sans demander de l'aide à l'autre intervenante.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais pouvoir faire de l'encadrement et uniformiser des interventions, je vais pouvoir prendre en charge plus rapidement la victime et des autres jeunes et limiter la propagation des images.